



AVIS DE PUBLICITE

Procédure simplifiée liée aux demandes d'autorisation d'occupation des délaissés routiers du Département de l'Hérault à des fins économiques

Le Département de l'Hérault est gestionnaire sur son territoire d'environ 4 500 kilomètres de voiries routières et cyclables avec des dépendances, susceptibles de recevoir des manifestations d'intérêt en vue d'occupation à des fins économiques. Celles-ci nécessitent la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, prenant la forme d'arrêtés ou de conventions d'occupation du domaine public, et pouvant entraîner le paiement d'une redevance.

L'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, issue de la loi du 9 décembre 2016 dite loi Sapin 2, a instauré une procédure de sélection des candidats potentiels préalablement à la délivrance des autorisations domaniales à vocation économique.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente peut se limiter à une publicité préalable à la délivrance des autorisations d'occupation temporaires, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.

Le présent avis de publicité annuel a donc pour objet de porter à la connaissance du public de tous les espaces ouverts à des possibilités d'utilisation privative, de l'informer de cette possibilité de demande d'autorisation précaire d'utilisation des dépendances et délaissés situés le long des routes départementales, mais aussi de définir les conditions générales d'instruction et d'attribution des autorisations d'occupation temporaires.

Identification de l'autorité gestionnaire :

Conseil départemental de l'Hérault
Hôtel du Département
1977, Avenue des Moulins
34087 MONTPELLIER CEDEX 4

Contenu du dossier de demande d'autorisation du domaine public routier :

Le dossier de demande devra comporter les éléments et pièces ci-après :

- ➔ Un courrier motivé de demande avec les coordonnées de la personne responsable ;
- ➔ L'identification de l'emplacement avec un plan de situation, précisant le nom de la commune et le numéro de la route départementale ;
- ➔ La période d'occupation souhaitée (dates de début et de fin / jours de la semaine ainsi que les heures de fonctionnement de l'activité) ;
- ➔ Une note descriptive du projet avec si nécessaire des schémas et photos à l'appui (nature des produits ou services / fonctionnement général de l'activité / plan de masse coté / dispositions constructives du stand / modalités de signalisation proposées /...);
- ➔ En fonction du type d'activité, toutes les pièces démontrant les droits d'exploitation du commerce (licence par exemple), et un document officiel mentionnant le n° de SIRET (extrait de Kbis / inscription au registre du commerce / fiche INSEE / ...);
- ➔ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- ➔ Un relevé d'identité bancaire.

Modalités d'instruction des demandes :

Suite aux manifestations d'intérêt spontanées d'un candidat ou d'une initiative privée, l'autorité gestionnaire instruira chaque demande d'autorisation d'occupation du domaine public routier suivant la procédure simplifiée suivante.

Une pré-analyse sera réalisée pour vérifier la complétude du dossier et déterminer si les conditions de sécurité, techniques et d'opportunité sont réunies pour émettre un avis favorable.

Les demandeurs seront avisés par courriers ou par email des résultats de cette pré-étude, qui pourra éventuellement nécessiter la production de pièces complémentaires.

Pour certains sites à forte attractivité (parkings le long des routes principales / aires de covoiturage structurantes /...) et certaines activités à forte rentabilité économique, de façon à optimiser le montant de la redevance percevable dans une logique concurrentielle, l'autorité gestionnaire se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la manifestation d'intérêt spontanée suivant la présente procédure simplifiée, et d'appliquer une procédure spécifique de publicité et mise en concurrence formalisée.

Modalités de sélection des candidats :

De façon à présenter toutes garanties de transparence et d'impartialité vis-à-vis des candidats qui se sont déclarés de façon spontanée, l'autorité gestionnaire délivrera des titres d'occupation en utilisant les critères de sélection suivants, classés dans l'ordre croissant :

- 1 - Qualité du projet et intérêt de l'activité pour les usagers de la route
- 2 - Esthétique et intégration paysagère du projet
- 3 - Intérêt financier pour le Département

Les demandeurs seront avisés par courriers de la décision qui aura été prise.

Ce même courrier indiquera le montant de la redevance d'occupation qui aura été établi en fonction de la nature de l'activité commerciale et de la durée d'occupation, suivant la délibération de l'assemblée départementale en vigueur au moment de la délivrance de l'autorisation d'occupation temporaire.

En cas d'accord réciproque, une visite pourra être prévue sur place pour mettre au point le projet, préalablement à la délivrance de l'autorisation d'occupation temporaire.

Dépôt des demandes d'autorisation d'occupation :

Les agences techniques départementales constituent le guichet de proximité pour la réception de l'ensemble des demandes réceptionnées par le Département. Les coordonnées des 8 agences techniques départementales sont disponibles dans le tableau ci-dessous.

Le dépôt des demandes d'autorisation d'occupation du domaine public peut être fait par :

- Lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée contre récépissé
- Voie électronique

Coordonnées des agences techniques départementales :

Agence	Adresse	Téléphone	Mail
Monts d'Orb	92 Route de Clermont l'Hérault 34600 Bédarieux	0467675299	adstmontsdorb@herault.fr
Biterrois	ZAC de Mercorent 40 Rue Alphonse Beau de Rochas 34051 Béziers	0467674010	adstbiterrois@herault.fr
Cœur d'Hérault	Zone Industrielle 34702 Lodève	0467674100	adstcoeurherault@herault.fr
Petite Camargue	90 Impasse des Roussels 34400 Lunel-Viel	0467678310	adstpetitecamargue@herault.fr
Vignobles d'ouest	24 Route d'Oupia 34210 Olonzac	0467678460	adstvignoblesouest@herault.fr
Thau Plain d'Hérault	3 Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 Pézenas	0467678270	adstthauptaineherault@herault.fr
Pic Saint Loup	755 Avenue Louis Cancel 34270 St Mathieu de Trévières	0467675170	adstpicstloup@herault.fr
Haut Languedoc	7 Route d'Artenac 34220 St Pons de Thomières	0467673950	adsthautlanguedoc@herault.fr



**Agences départementales
et Centres d'exploitation**

- Siège et nom de CE
- Limites d'agence
- Limite de centre d'exploitation

